

Monsieur ANTHOUARD Christopher
673 Avenue Jean Monnet

13127 VITROLLES

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018*

Activité principale de l'entreprise : Infirmier(e)

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à SALON DE PROVENCE
Le 16/05/2019

BLANC Cyril

MAGNIN Jean-Marc
Expert Comptable

CABINET MLA
64 Cours Carnot

*13300 SALON DE PROVENCE
04 90 56 21 38*

Monsieur ANTHOUARD Christopher

673 Avenue Jean Monnet

13127 VITROLLES

SOMMAIRE

- *Liasse 2035*
- *Détail des charges et des produits*
- *Détail des divers à réintégrer*
- *Détail des divers à déduire*
- *Tableau des charges mixtes*
- *Tableau de passage*
- *Balance de trésorerie*
- *Etat des Immobilisations*

CABINET MLA

64 Cours Carnot

*13300 SALON DE PROVENCE
04 90 56 21 38*



Formulaire obligatoire
(article 40 A de l'annexe III
au Code général des impôts)

Adresse du service
où cette déclaration doit
être déposée

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES SALO
414 Avenue de Wertheim

Identification du destinataire

Monsieur ANTHOUARD Christopher
673 Avenue Jean Monnet

Adresse du déclarant
(Quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire)

13127 VITROLLES

S.I.E.	N° dossier	Clé	Régime	IFU
DÉCLARANT	N° siren	8 3 4 7 3 5 4 5 8	0 0 0 1 2	N° de téléphone 06.13.56.72.30

Attention: Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1er janvier précédent, rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc.) :			
Adresse des cabinets secondaires :			
Adresse du domicile du déclarant :			
Nature de l'activité :	Infirmer (e)	Date de début d'exercice de la profession :	1 2 0 1 2 0 1 8
SI VOUS ÊTES MEMBRE :	Dénomination et adresse du groupement, de la société :		
• d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés			
• d'une société civile de moyens			

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 2018 OU A LA PÉRIODE DU : AU (Si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 C-PRO)
voir renvoi à la notice

1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035B)	Bénéfice : 22 934	Déficit :
Prélèvement à la source	- Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu dus à compter de 2019:	
- Produits : subvention d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'article 39 duodecies :		
- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins value à l'article 39 duodecies.		
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) ②.....		
2- Plus-values ① et ② pratiqués (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)	Sur le bénéfice : Sur les plus-values à long terme imposables à 12.8 %	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> : <input type="checkbox"/>	Activité exercée en zone franche urbaine, territoire entrepreneur art. 44 <i>octies</i> ou art. 44 <i>octies A</i> : <input type="checkbox"/> Autres dispositifs : <input type="checkbox"/> Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>quindecies</i> : <input type="checkbox"/>		
Zone franche DOM, art.44 <i>quaterdecies</i> : <input type="checkbox"/>	Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies A</i> : <input type="checkbox"/> Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant :	
COMPTABILITÉ INFORMATISÉE Votre comptabilité est-elle informatisée ?		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, nom du logiciel utilisé : CEGID

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	AA ou OMGA <input checked="" type="checkbox"/>
Nom, Adresse, Téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : CABINET MLA 64 COURS Carnot 13300 SALON DE PROVENCE 04 90 56 21 38	
- du conseil :	
- de l'AA ou l'OMGA ou du viseur conventionné : A.R.A.-P.L.P.A.Y.S.D'A.I.X.15.0.Avenue...Georges...Pompidou...13617 AIX EN PR	
- N° d'agrément de l'AA ou l'OMGA : 202132	
A VITROLLES, le 16/05/2019	
Signature et qualité du déclarant ANTHOUARD CHRISTOPHER	

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRENOMS ou DÉNOMINATION : Monsieur ANTHOUARD Christopher

N° SIRET 8 3 4 7 3 5 4 5 8 0 0 0 0 1 2

SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de façon régulière et rémunérés par des salaires :

Désignation des employeurs			Montant des salaires nets perçus

PERSONNEL SALARIÉ

I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS B

* Mode d'amortissement : indiquer "L" pour les amortissements linéaires, "D" pour les amortissements dégressifs, "E" pour les amortissements exceptionnels.

Dossier N° 031511 en Euros.

CABINET MLA

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRENOMS ou DÉNOMINATION : Monsieur ANTHOUARD Christopher

N° SIRET | 8 3 4 7 3 5 4 5 8 0 0 0 1 2

II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B)

Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : montant pour lequel l'imposition est différée

**Plus-value nette à long terme imposable
(à reporter page 1 de la déclaration 2035)**

Plus-values à court terme exonérées

Article 151 *septies*

ANSWER

Article 238 *quindecies*

Plus-values nettes à long terme exonérées

Article 238 *quindecies*

Article 238 *quindecies*

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés)

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

REVENUS 2018

DGFiP N° 2035-A 2019

Formulaire obligatoire
article 40 A de l'annexe III
au Code général des impôts

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour [AJ | 1 | 2] mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne portez qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION										Monsieur ANTHOUARD Christopher												
Nature de l'activité (1)										Infirmier(e)					Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET		8	3	4	7	3	5	4	5	8	0	0	0	1	2	si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses»										AK	x	d'après les règles «créances-dettes»					AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV			Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA					AT	x					
Si vous êtes adhérent d'une association agréée ou client d'un viseur fiscal (2)		AM	x	Année d'adhésion		AN	2 0 1 8		Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA	1 657											

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT	2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais	①											AA	41 437		
	R	2	A déduire	Débours payés pour le compte des clients	②											AB		
	E	3		Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés	[]											AC	461	
	T	4	Montant net des recettes										AD	40 975				
	T	5	Produits financiers ④										AE					
	E	6	Gains divers ⑤										AF					
	S	7	TOTAL (lignes 4 à 6)										AG	40 975				
DÉPENSES	3	8	Achats ⑥												BA	1 785		
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature	⑦											BB			
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)												BC			
	11		Taxe sur la valeur ajoutée												BD			
	12	Impôts et taxes ⑧	Contribution économique territoriale												JY			
	13		Autres impôts												BS	693		
	14		⑧ Contribution sociale généralisée déductible												BV			
	15	Loyer et charges locatives										BF	785					
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨										BG						
	17	Entretien et réparations																
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage ⑩										BH	2 070					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraies ne constituant pas des rétrocessions ⑪																
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules ⑫																
	24	(cochez la case si évaluation forfaitaire [x])																
	25	Autres frais de déplacements (voyages ...)																
	26	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires										BT	(202)	dont facultatives BU	56	BK	(146)	
	27	Frais de réception, de représentation et de congrès																
	28	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																
	29	Frais d'actes et de contentieux										BY	169		BM	5 360		
	30	Cotisations syndicales et professionnelles																
	31	Autres frais divers de gestion																
	32	Frais financiers ⑭																
	33	Pertes diverses ⑮																
		TOTAL (lignes 8 à 32)																

	NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION	Monsieur ANTHOUARD Christopher
	N° SIRET	8 3 4 7 3 5 4 5 8 0 0 0 1 2

DÉCLARATION	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)	CA	23 263
	35	Plus-values à court terme	CB	
	36	Divers à réintégrer	CC	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens	CD	
	38	TOTAL (lignes 34 à 37)	CE	23 263
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)	CF	
	40	Frais d'établissement	CG	
	41	Dotation aux amortissements	CH	328
	42	Moins-values à court terme	CK	
	43	dont exonération sur le bénéfice «zone franche urbaine» - territoire entrepreneur	CL	
RESUME	44	CS	AX	
	45	dont exonération sur le bénéfice «entreprise nouvelle»	CT	
	46	CU	CO	
	47	CI	CQ	
	48	Divers à déduire		
TOTAL	44	Déficit Sté Civile de moyens	CM	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	328
	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)	CP	22 934
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)	CR	

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :	CZ

6	Contribution économique territoriale	23	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU
---	--------------------------------------	----	--	----

Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12						
(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.						
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème Bic	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles
Modèle(s)	Type (1)	(2)	(2)	Type de carburant (3)		Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
MINI 4CV	T	4	x		19 853	6 913
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →						
Total	A	à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A;	Total	B	à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035	A 6 913 B

DETAIL DES CHARGES ET DES PRODUITS

		Exercice N 31/12/2018	% CA	Exercice N-1 31/12/2017	% CA	Ecart N / N-1
		12		12		Euros
RECETTES ENCAISSEES Y COMPRIS REMBOURSEMENTS FRAIS		41 437	101.13			41 437
70610000 RECETTES PRESTATIONS		41 437	101.13			41 437
HONORAIRES RETROCEDES		461	1.13			461
70960000 RETROCESSIONS		461	1.13			461
MONTANT NET DES RECETTES		40 975	100.00			40 975
TOTAL DES RECETTES		40 975	100.00			40 975
ACHATS		1 785	4.36			1 785
60700000 PRODUITS PHARMACEUTIQUES		1 785	4.36			1 785
IMPOTS ET TAXES		693	1.69			693
AUTRES IMPOTS		693	1.69			693
63310000 FORMATION CONTINUE PROFESSIONN		195	0.48			195
63780000 CSG DEDUCTIBLE		498	1.22			498
LOYER ET CHARGES LOCATIVES		785	1.91			785
61300000 LOYER		785	1.91			785
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS		2 070	5.05			2 070
ENTRETIEN ET REPARATIONS		1 292	3.15			1 292
61500000 BLANCHISSEURIE		825	2.01			825
61510000 ENTRETIEN ET REPARATIONS		411	1.00			411
61560000 FRAIS DE BLOUSE		57	0.14			57
PETIT OUTILLAGE		745	1.82			745
60630000 FOURNITURES ENT PETIT EQUIP		745	1.82			745
PRIMES D'ASSURANCES		33	0.08			33
61600000 ASSURANCE		33	0.08			33
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS		7 166	17.49			7 166
FRAIS DE VEHICULES		6 913	16.87			6 913
62410000 INDEMNITES KILOMETRIQUES		6 913	16.87			6 913
AUTRES FRAIS DE DEPLACEMENT (VOYAGES ...)		252	0.62			252
62510000 FRAIS DEPLACEMENT		252	0.62			252
CHARGES SOCIALES PERSONNELLES		146-	0.36-			146-
64600000 URSSAF MALADIE TNS		710-	1.73-			710-
64610000 COTISATION URSSAF		508	1.24			508
64690000 COTISATION MADELIN		56	0.14			56
FRAIS DIVERS DE GESTION		5 360	13.08			5 360
FRAIS DE RECEPTION, REPRESENTATION ET DE CONGRES		2 453	5.99			2 453
61850000 FRAIS DE COLLOQUES/SEMINAIRE		280	0.68			280
62570000 FRAIS REPRESENTATION		2 173	5.30			2 173
FOURNITURES DE BUREAU, DOCUMENTATION, PTT		1 465	3.57			1 465
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		829	2.02			829
61810000 DOCUMENTATION		60	0.15			60
62600000 AFFRANCHISSEMENT		77	0.19			77
62610000 FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUN		498	1.22			498
COTISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES		169	0.41			169
62810000 COTISATIONS SYNDICALES ET PROF		169	0.41			169

DETAIL DES CHARGES ET DES PRODUITS

	Exercice N 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2017 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
AUTRES FRAIS DIVERS DE GESTION	1 273	3. 11			1 273	
62300000 PUBLICITE	111	0. 27			111	
62340000 CADEAUX CLIENTELE	957	2. 34			957	
62750000 FRAIS BANCAIRES	183	0. 45			183	
62800001 AUTRES CHARGES DIVERSES	22	0. 05			22	
TOTAL DES CHARGES PROFESSIONNELLES	17 712	43. 23			17 712	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	328	0. 80			328	
68112000 DOTATION MATERIEL DE BUREAU	328	0. 80			328	
RESULTAT COMPTABLE	22 934	55. 97			22 934	
RESULTAT FISCAL	22 934	55. 97			22 934	
NET IMPOSABLE	22 934	55. 97			22 934	

DETAIL DES DIVERS A REINTEGRER

	Débit	Crédit	Solde

DETAIL DES DIVERS A DEDUIRE

	Débit	Crédit	Solde

TABLEAU DES CHARGES MIXTES

ANNEXE A LA DÉCLARATION 2035

La partie personnelle des charges mixtes est portée directement en déduction du compte de charges de telle sorte que ne figurent en charges que les frais professionnels détaillés sur le tableau suivant :

LIBELLES	MONTANT TOTAL	% PROF	MONTANT PROFESSION	MONTANT REINTEGRÉ
FRAIS PROFESSIONNELS				
- SALAIRES				
- CHARGES SOCIALES				
LOCAL PROFESSIONNEL				
- LOYER				
- TAXE FONCIERE				
- COMBUSTIBLE				
- EAU				
- E D F				
-				
-				
- ASSURANCES				
- TELEPHONE				
- FRAIS FINANCIERS				
VEHICULE				
- LOCATION VEHICULE				
- CREDIT BAIL				
- CARBURANT LUBRIFIANT				
- ENTRETIEN				
- ASSURANCES				
- VIGNETTE				
- FRAIS FINANCIERS				
- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS				

DOCUMENT A JOINDRE A LA DECLARATION N° 2035

TABLEAU DE PASSAGE

	Montant
Solde financier Au 31 décembre	1 337
Prélèvements	51 515
Versements SCM (solde débiteur)	
Capital emprunt remboursé dans l'année	
Acquisitions d'immobilisations	1 657
Quote-part privé (dépenses mixtes)	
Autres dépenses patrimoniales	
Plus-values de cession d'éléments d'actif à court terme	
Recettes professionnelles non créditées au compte professionnel	
Comptes en attente dus au praticien	
TVA reversée	
TVA sur dépenses	
TVA sur immobilisations	
TOTAL A	54 509
Solde financier Au 1er janvier	
Apports	31 246
Virements SCM (solde créditeur)	
Emprunts recus	
Cessions d'immobilisations	
Autres recettes patrimoniales	
Moins-values de cession d'éléments d'actif à court terme	
Frais professionnels non débités au compte professionnel	
Comptes en attente à payer par le praticien	
TVA sur recettes	
TVA sur cession d'immobilisation	
TOTAL B	31 246
TOTAL A-B	23 263
Résultat 2035B (CA-CF)	23 263
Résultat fiscal 2035B (CP-CR)	22 934

BALANCE DE TRESORERIE AU

31/12/2018

CONTROLE DES ENCAISSEMENTS		CONTROLE DES DEPENSES	
Total des recettes reçues en chèques		Dépenses professionnelles ligne BR	17 712
Total des recettes reçues en espèces	+	TVA afférente aux dépenses ligne DC	+
Total des recettes reçues en tiers-payants	+	Débours ligne AB	+
Total des autres recettes	+	Honoraires rétrocédés ligne AC	+ 461
TOTAL DES RECETTES DECLAREES LIGNE AA (2035B)	= 41 437	Total dépenses Auto, calculées selon le barème kilométrique	-
2035B, ligne AA	41 437	Charges SCM ventilées sur 2035 B	-
TVA afférente aux recettes ligne DB	+	Versements effectués pour la SCM	+
Recettes reçues en N-1 créditées en banque en N	+	Capital emprunt remboursé en N	+
Recettes reçues en N créditées en banque en N+1	-	Acquisitions d'immobilisations TTC en N	+ 1 657
Recettes espèces non déposées en banque (recettes especes totales moins remises d'espèces en banque)	-	Prélèvements et dépenses personnels	+ 51 515
Emprunts professionnels contractés en N	+	Quote-part privée des dépenses mixtes (si seule la part professionnelle est inscrite sur 2035B)	+
Ventes d'immobilisations en N	+	TVA payée (mensuelle ou trimestrielle et, ou CA12)	+
Apports personnels sur banque	+	TOTAL DES DEPENSES : C	= 71 346
Gains divers ligne AF	+	Dépenses professionnelles payées en espèces ou par un autre compte bancaire	-
Produits financiers ligne AE	+	DEPENSES EN BANQUE : B	= 71 346
TOTAL ENCAISSE SUR BANQUE : A	= 72 682		

CONTROLE DES SOLDES DE BANQUE

Solde des relevés bancaire au 01/01/N		Soldes des relevés bancaires au 31/12/N	1 337
Dépenses inscrites en N-1 débitées en N	-	Dépenses inscrites sur N débitées sur N+1	-
Encaissements : A	+ 72 682	Dépenses : B	+ 71 346
TOTAL	= 72 682	TOTAL	= 72 682

Monsieur ANTHOUARD Christopher
13127 VITROLLES
Adhérent N°

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte	No Immo.	Libellé	Date	Montant TTC	Montant TVA	Montant HT	Taux	Amort. Antér.	Amort. Année
21830000	00001	000 IPHONE X	300318	599.90		599.90	L 33,33		151.76
21830000	00002	000 PC MACBOOK	020718	1 056.99		1 056.99	L 33,33		176.65
		TOTAUX		1 656.89		1 656.89			328.41